

**Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation RNCP35085 - Délégué à la protection des données (DPO) (DU)**  
**UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE**

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc de compétence 1 : Assurer la conformité aux règles de protection des données</b>			
A1- Conseil de l'entreprise dans l'application des principes fondamentaux de la protection des données et dans l'information à communiquer aux personnes concernées	C1 - Définir les principes fondamentaux applicables à un traitement de données pour identifier le cadre juridique qui lui est applicable	1 cas pratique juridique sous forme d'un devoir individuel (épreuve certificative) : l'objectif est de placer le participant en position de DPO dans une situation concrète et de lui demander de résoudre une problématique juridique. Il produit individuellement un écrit visant à : - Identifier l'ensemble des questions soulevées par la situation, - Faire des propositions d'action en qualité de DPO pour assurer la conformité de l'organisme aux règles de protection des données - Argumenter les différentes options et sa prise de position  QCM individuel de contrôle des connaissances juridiques relevant du contrôle continu : le participant doit répondre individuellement à une série de	Les attendus du cas pratique portent sur Compréhension de la question posée et identification de ses impacts en termes juridiques  Qualité et Exhaustivité des questions soulevées  Justification et pertinence ces orientations proposées  Pertinence de l'argumentaire quant aux orientations proposées
A2- Participation à l'élaboration des contrats avec les partenaires et les sous-traitants et gestion des relations tout au long de leur cycle de vie	C2- Connaître et appliquer le cadre juridique de la sous-traitance ou des échanges entre responsables du traitement		Caractère opérationnel des solutions proposées (les solutions doivent pouvoir être immédiatement mises en œuvre)
A3- Identification des violations de données personnelles et assistance de l'entreprise dans leur notification à l'autorité de contrôle et leur communication aux personnes concernées	C3 - Assister l'entreprise dans le traitement des violations de données personnelles		Les attendus du QCM portent Capacité à répondre correctement aux questions d'ordre juridiques dans un délai de 30 minutes (avec un

**Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation RNCP35085 - Délégué à la protection des données (DPO) (DU)**  
**UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE**

<p>A4 - Être l'interface entre l'entreprise et les autorités de contrôle en matière de protection des données personnelles en France et en Europe</p>	<p>C4 - Gérer les relations avec les autorités de contrôle en particulier les opérations de contrôle en connaissant leur rôle respectif, leurs missions, le mécanisme de l'autorité chef de file, etc.</p>	<p>questions présentées sous la forme de questions à choix multiples (30 questions).</p>	<p>résultat minimum de 70% de bonnes réponses).</p>
<p>A5 – Conseil de l'entreprise dans la gestion des transferts de données hors Union européenne</p>	<p>C5 - Identifier l'existence de transferts de données hors Union européenne et déterminer les instruments juridiques de transfert susceptibles d'être utilisés pour garantir la conformité d'un organisme aux règles de protection des données</p>		
<p>A6 – Conseil de l'entreprise sur l'obligation de procéder à une analyse d'impact relative à la protection des données</p>	<p>C6- Déterminer s'il est nécessaire ou non d'effectuer une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD), dispenser des conseils sur cette analyse et en vérifier l'exécution pour garantir la conformité d'un organisme aux règles de protection des données</p>		

**Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation RNCP35085 - Délégué à la protection des données (DPO) (DU)**  
**UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE**

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc de compétence 2 : Gérer les risques techniques des systèmes d'information</b>			
A7 –Analyse des principes fondamentaux de la sécurité	C7 - Connaître les normes applicables en matière de sécurité des systèmes d'information pour mettre en place les mesures de sécurité adaptées et limiter les risques de violation de données	1 cas pratique technique sous forme d'un devoir individuel (épreuve certificative) : l'objectif est de placer le participant en position de DPO dans une situation concrète et de lui demander de résoudre une problématique technique. Il produit individuellement un écrit visant à : - Identifier l'ensemble des questions soulevées par la situation, - Faire des propositions d'action en qualité de DPO pour assurer la conformité de l'organisme aux règles de protection des données en matière de sécurité technique et organisationnelles - Argumenter les différentes options et sa prise de position  QCM individuel de contrôle des connaissances techniques relevant d'un contrôle continu : le participant doit répondre individuellement à une série de	Les attendus du cas pratique portent sur  Compréhension de la question posées et identification de ses impacts en termes de mesures techniques et organisationnelles  Qualité et exhaustivité des questions soulevées  Justification et pertinence ces orientations proposées  Pertinence de l'argumentaire quant aux orientations proposées  Caractère opérationnel des solutions proposées (les solutions doivent pouvoir être immédiatement mises en œuvre)  Les attendus du QCM sont les suivants : Capacité à répondre correctement aux questions portant sur les fondamentaux techniques des
A8 – Conseil l'entreprise en cas violations de données et anticiper les risques	C8 - Identifier ou participer à l'identification des mesures de sécurité à mettre en place quant aux données personnelles et contrôler ou faire contrôler leur mise en œuvre en collaborant avec les opérationnels en charge de ces questions		
A9- Assistance de l'entreprise dans l'identification des mesures de protection des données dès la conception et par défaut adaptées aux risques et à la nature des opérations de traitement	C9 - Mettre en œuvre les principes de protection des données dès la conception et par défaut en les adaptant aux risques et à la nature des opérations de traitement		

**Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation RNCP35085 - Délégué à la protection des données (DPO) (DU)**  
**UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE**

		questions présentées sous la forme de questions à choix multiples (30 questions).	systèmes d'information dans un délai de 30 min (avec un résultat minimum de 70% de bonnes réponses).
--	--	---	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>Bloc de compétence 3 - Gérer un système de management des données personnelles</b>			
A10- Définition de règles internes en matière de protection des données	C10 - Organiser un plan de management de la conformité en identifiant les ressources nécessaires à son déploiement	Restitution de deux projets collectifs : Sur la base des notions, concepts et méthodologies présentés au cours de la formation, il s'agit de préparer et de restituer collectivement une question de protection des données en lien avec le métier de DPO. Il s'agit de productions en sous-groupe visant à traiter collectivement une problématique relative à la protection des données personnelles. Elles prennent la forme de la production d'un écrit (d'une quinzaine de pages hors annexe) et d'une courte présentation orale.	Les attendus de la restitution du cas pratique sont les suivants : Capacité à gérer une équipe ou à travailler en mode collaboratif dans un délai contraint
A11- Audit de la protection des données	C11 - Organiser et, le cas échéant, participer à des audits en matière de protection des données		Identification de l'ensemble des problématiques soulevées en matière de protection des données personnelles
A12- Gestion de projets de mise en conformité	C12 - Mobiliser les fondamentaux de la gestion de projet pour mettre en œuvre un système de management de la protection des données		Capacité à identifier les solutions et à proposer des options
A13- Réponse aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées	C13 - Etablir des procédures pour recevoir et gérer les demandes d'exercice des droits des personnes concernées		Pertinence des options  Pertinence du positionnement de la fonction de DPO

**Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation RNCP35085 - Délégué à la protection des données (DPO) (DU)**  
**UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE**

A14 – Communication et formation en matière de protection des données	C14 – Communiquer sur le plan de management de la conformité et former l'ensemble des collaborateurs à la protection des données		Qualité de la restitution écrite et orale
A15 – Organisation d'une gouvernance de la protection des données à l'échelle d'un Groupe	C15 - Gérer un réseau de correspondants afin d'organiser la gouvernance de la protection des données au sein d'un Groupe de société		
A16 – Suivre son activité et ses plans d'action	Assurer un reporting d'activités		

Evaluation transversale permettant au candidat de démontrer l'intégration des compétences visées par la certification de façon globale

**Modalité d'évaluation :** Mémoire professionnel : L'objectif est de faire réfléchir le participant sur une problématique générale ou concrète relative à la protection des données personnelles et de l'argumenter. Il devra au travers de la rédaction d'un livrable d'une quarantaine de pages (production écrite individuelle) et d'une soutenance orale en identifier les enjeux de manière transverse (juridique, technique et organisationnel).

**Critères d'évaluation de la présentation écrite :**

- Compréhension de la problématique
- Qualité de l'information collectée, de son analyse et des actions proposées
- Identification des enjeux soulevés
- Qualité, clarté et caractère synthétique de la restitution écrite

**Critères d'évaluation de la présentation orale :**

- Qualité de la communication orale
- Qualité du support de présentation
- Capacité à faire passer des messages importants et stratégiques

**Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation RNCP35085 - Délégué à la protection des données (DPO) (DU)**  
**UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE**

- Capacité d'adaptation dans le cadre de la session de questions/réponses

Le Pôle Régime Spécifique de la Direction de la Vie Etudiante de l'établissement propose, à toute personne en situation de handicap tel que défini dans la loi n°2005-102 du 11 février 2005, des mesures d'aides pédagogiques personnalisées (aménagements des études, aides humaines sous forme de tutorat notamment, ou aides matérielles). Ce dispositif vient étayer les référentiels et concourt à leur mise en accessibilité universelle.